



Être étudiant à Paris-Saclay

La **Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** est demandée lorsque l'on désire s'inscrire dans l'enseignement supérieur. D'un montant de 92€, on peut en être exonéré selon certains critères.

La CVEC permet de créer, consolider et renforcer différents services dans votre établissement et le CROUS.

En tant qu'étudiant de l'Université Paris Saclay, vous avez ainsi accès :

- A la Bibliothèque Universitaire (prêts, impression, documentation en ligne)
- Au Restaurant Universitaire (repas à 3,30€)
- A diverses plateformes d'aides en ligne : 1à1, toutesmesaides...
- Aux différents dispositifs mis en place par l'Université : le Programme d'Aide aux étudiants de la faculté de Médecine Paris Saclay (**PAMPS**) ; l'Aide Matérielle et Informatique Individuelle (**AMII**) ; l'Aide Sociale Individuelle d'Urgence (**ASIU**)...

Les informations sur les dispositifs sont accessibles à l'adresse <https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/>, rubrique **Vie de Campus**.



Contacts

Des questions ? Besoin d'informations complémentaires ?

Vous pouvez joindre le **Département Universitaire des Formations en Sciences Infirmières (DUFISI)** :

- soit par mail : dufsi.medecine@universite-paris-saclay.fr
- soit par téléphone : 01.49.59.66.24 ou 66.02 ou 66.38 ou 66.76

Accès

- Par la ligne 7, station « KREMLIN - BICÊTRE », entrée au **78 rue du Général Leclerc**
- Par le RER B, station « GENTILLY », puis bus 125 arrêt « MAIRIE DU KREMLIN - BICÊTRE », entrée au **31 rue de la Convention**
- Par les bus 47, 131 et 323, arrêt « HÔPITAL DE BICÊTRE », entrée au **78 rue du Général Leclerc**
- Par les bus 125 et 186, arrêt « CONVENTION - JAU-RÈS », entrée au **31 rue de la Convention**



Diplôme d'État d'Infirmier.ère





Modalités d'inscription

Toute inscription au diplôme d'État d'infirmier se fait auprès d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Sept Instituts, répartis dans le sud de l'Île de France, sont rattachés à l'Université Paris-Saclay.

Deux voies d'accès possibles :

- Soit **Parcoursup**, pour les personnes âgées de moins de 25 ans, titulaires d'un baccalauréat ou équivalent, et n'ayant pas interrompu leurs études plus de deux ans ;
- Soit via un **concours organisé par l'IFSI** pour les personnes ayant cotisé au moins trois ans à la Sécurité Sociale, dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les frais d'inscription varient selon les IFSI.

L'inscription au sein d'un Institut permet de s'inscrire parallèlement à la Faculté de Médecine. Cette dernière inscription est **gratuite**.



La Formation

La formation est répartie entre enseignement théorique en IFSI et à l'Université, et enseignement clinique.

Durée : 3 ans

Enseignement théorique:

2100 heures réparties sur trois ans, divisées entre 750h de cours magistraux, 1050h de travaux dirigés et 300h de temps personnels guidés.

L'Université assure 545h de cours magistraux, dont 220h de cours en présentiel. Les autres cours sont mis à la disposition des étudiants sur une plateforme dédiée, **eCampus**.

Pour les étudiants éloignés géographiquement, une possibilité est donnée de suivre tous les enseignements en distanciel.

Enseignement clinique:

2100 heures réparties sur trois ans, divisées en six stages au total.



Le diplôme d'État

Le diplôme s'obtient par l'acquisition des dix compétences du référentiel, correspondant à 180 ECTS et confère un **grade de licence** reconnu par les établissements d'enseignement supérieur français et européens.

Poursuites d'études

Après le diplôme d'État d'infirmier, il est possible

- de poursuivre sa formation dans plusieurs masters spécialisés : Ethique, Santé publique, Pédagogie en sciences de la santé...
- de poursuivre sa formation d'infirmier et de se spécialiser en préparant le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée, cogéré avec l'Université Versailles-Saint-Quentin. Quatre mentions sont ouvertes : Pathologies chroniques stabilisées; Oncologie et hématologie; Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale; Psychiatrie et santé mentale ; Urgences. Le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée correspond à 120 ECTS et confère un **grade de master**.